

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Benjamin HERVÉ, Guibert MONGIS, Landry BOSSA, Laurent PAIRASTRE, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Céline VANNIER.

Ouverture de la séance à 20 H30

Monsieur Guibert MONGIS a été nommé secrétaire de séance.

L'Ordre du jour s'établit donc de la façon suivante :

I – DÉCISION MODIFICATIVE

II – TRAVAUX MURS RÉNOVATION ÉGLISE

III – RÉNOVATION ROSACES ÉGLISE

IV – RENOUELEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

V- RENOUELEMENT MATÉRIELS SERVICE TECHNIQUE

VI – DÉLIBÉRATION FIXANT LE TAUX PROMUS-PROMOUVABLES – AVANCEMENT DE GRADE

VII – CRÉATION TERRAIN PÉTANQUE

VIII – CONSTRUCTION TERRAIN MULTISPORT (CITY STADE)

IX – COTISATIONS DU SIASC CINTEGABELLE À 0,50 € PAR HABITANT

X – EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC

XI - QUESTIONS DIVERSES :

- Suspension collecte des encombrants
- Service National Universel
- Locations Salles
- Utilisation des matériels du Service Collecte CCBA

I – DÉCISION MODIFIICATIVE

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, au niveau du Budget, d'une erreur de passation d'écriture de l'article 1068 et propose un mouvement de crédits de compte à compte dans la section d'investissement pour un montant 30.434,35 €.

Elle explique qu'à la suite de la sortie du Syndicat des Coteaux et aux transferts du personnel en attente de la création du nouveau Syndicat, il a fallu payer les agents, non prévu dans notre budget et propose d'effectuer un virement de comptes à l'article 6411.

Aussi, elle présente le projet de décision modificative N° 1 qui s'équilibre comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		25 434.35 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		25 434.35 €
D 023 : Virement section investissement	30 434.35 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.	30 434.35 €	
D 1068 : Excédents de fonctionnement	30 434.35 €	
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves	30 434.35 €	

.../...

MAIRIE DE CAUJAC**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021**

D 2152 : Installations de voirie		15 000.00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage		15 434.35 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		30 434.35 €
D 6531 : Indemnités élus		5 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		5 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct.	30 434.35 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	30 434.35 €	
R 1068 : Excédents de fonctionnement		30 434.35 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		30 434.35 €

Les membres du Conseil Municipal APPROUVENT, à l'unanimité, l'inscription ainsi que la modification de ces crédits au Budget de la Commune.

II – TRAVAUX MURS RÉNOVATION ÉGLISE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a sollicité l'aide de l'Association Confluences – chantier d'insertion chargé du Patrimoine de l'intercommunalité (CCBA) pour la réfection des murs extérieurs de l'Église.

Deux reprises seront faites sur murs distincts de l'Église, pour un montant total de 1.120 € et voir le résultat pour faire le choix :

1. Briques apparentes
2. Crépis gris taloché

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, la proposition de l'Association Confluences relative à la reprise sur 2 petits murs de l'Église pour un montant de 1.120 €.

III – RÉNOVATION ROSACES ÉGLISE

Madame le Maire expose aux conseillers que, lors de la restauration des vitraux de l'Église, il apparait que les rosaces font constater une grande fragilité y compris les fixations.

De ce fait, Madame le Maire a fait établir une étude pour la continuité de la restauration des vitraux au sein de l'Église par Léocadie Lehagre pour un montant de 25.338 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTEMENT le devis de Léocadie Lehagre pour un montant de 25.338 € HT relatif à la rénovation des rosaces de l'Église.

IV – RENOUELEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le PC portable de la Mairie car vétuste et a consulté plusieurs sociétés.

Madame le Maire se dirige vers un portable de 14", pack Office et qui pourra supporter le logiciel Berger Levrault et la maintenance sera assurée par EMP – marché obtenu avec la CCBA.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Trois sociétés de matériels informatiques ont répondu aux critères susvisés pour un ordinateur portable i5 :

1. AGORAVITA pour un montant de 2.056,80 € TTC
2. O L'INFOGÉREUR pour un montant de 1.586,30 € TTC
3. EMP pour un montant de 944,88 € TTC avec une **résolution i3**

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, de reporter ce point, au prochain Conseil, avec des devis actualisés par la société EMP avec un poste i5.

Madame le Maire expose aussi, aux membres du Conseil Municipal, que l'équipement téléphonique sera incompatible avec l'arrivée du numérique (fibre). Il faut noter aussi, que les lignes mobiles ont un mauvais réseau et ne captent pas partout et internet dysfonctionne souvent.

Donc, Madame le Maire a consulté deux sociétés relatives à notre installation incluant le changement de fournisseur d'internet (mise en place d'un routeur) :

1. Expert Pro Entreprise pour un montant mensuel de 399,00 € HT/mois avec matériel inclus
2. Optimo Conseil pour un montant mensuel de 152,00 HT/mois avec rachat des 2 lignes mobiles et frais d'installation de 230 € HT avec l'équipement pour la Fibre.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, ACCEPTENT la proposition de l'OPTIMO CONSEIL et mandate Madame le Maire pour effectuer les formalités relatives au dossier « téléphonie ».

V – RENOUELEMENT MATÉRIELS SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Patrick BRIOL, en charge du Service Technique, indique aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de changer 2 débroussailleuses dont une, dorsale, car vétustes et trop de frais de réparations, et a procédé à des demandes de devis.

Sur 2 consultations faites, les 2 entreprises ont répondu :

1. SARL JLM pour un montant de 1.402,13 € HT soit 1.682,56 € TTC.
2. EURL AGRIMARCHAND pour un montant de 1.340,84 € HT soit 1.609,01 € TTC

Après l'étude des 2 devis, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, RETIENNENT la proposition de la SARL JLM pour un montant TTC 1.682,56 € pour le renouvellement du matériel au niveau du Service Technique.

VI – DÉLIBÉRATION FIXANT LE TAUX PROMUS-PROMOUVABLES – AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération en fixant les taux promus-promouvables sur l'ensemble des postes au sein de la Commune mais aussi pour tous les agents, et pour pouvoir nommer au grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, Madame Nathalie JOSEPH. .../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Cette délibération fait partie intégrante des lignes directrices de gestion qui ont été validées par arrêté avec une prise d'effet au 1^{er} Juillet 2021.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, VOTENT favorablement pour un taux promu-promouvable à 100 % pour tous les postes et agents et l'avancement de grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour Madame Nathalie JOSEPH.

VII – CRÉATION TERRAIN PÉTANQUE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, de la création d'un terrain de pétanque, en entrant sur le stade, devant les vestiaires en prolongation des arbres (petites ombres) et voir pour en planter d'autres et faire un accès piéton.

Elle fait lecture du devis de THIRIOT Joël pour la création de 2 terrains pour un montant de 3.475,00 € TTC.

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, de reporter ce point, au prochain Conseil, en établissant d'autres devis et VALIDE l'idée par principe.

VIII – CONSTRUCTION TERRAIN MULTISPORT (CITY STADE)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, un devis de KOMPAN pour un montant TTC de 51.959,52 € en structure métallique et un devis de GAZON AVENIR avec un bâti en acier galvanisé pour un montant de 49.648,60 € TTC pour la réalisation d'un terrain multisports au niveau du stade.

Elle explique que le sol sera fait d'une dalle maigre avec un gazon synthétique.

Les membres du Conseil Municipal DÉCIDENT, à l'unanimité, de reporter ce point au prochain Conseil et de voir pour une structure en acier pour la création d'un terrain multisport.

IX – COTISATIONS DU SIASC CINTEGABELLE À 0,50 € PAR HABITANT

Madame Dominique LEVRAT – déléguée titulaire au SIASC à Cintegabelle fait part que la cotisation pour 2021 passerait à 0,50 € par habitant (basé sur les chiffres de l'INSEE) au lieu de 0,30 € en 2020. Ce service d'aide à la personne est dédié à toute personne pour le ménage, les repas, etc., et pour le maintien à domicile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE favorablement pour une cotisation à 0,50 € par habitant pour l'année 2021.

X – EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire fait lecture du mail de Madame LACRAMPETTE du SDEHG (Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne) relatif à l'extension de l'éclairage public au niveau de la Rue du Parc et propose l'emplacement sur le bâtiment de la Bibliothèque.
.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 OCTOBRE 2021

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTENT favorablement à l'emplacement de la lanterne sur le bâtiment de la Bibliothèque pour l'extension de l'éclairage – Rue du Parc.

XI - QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Le Maire fait lecture du mail de la CCBA sur l'interruption du ramassage des encombrants pour une durée indéterminée en raison du déploiement du nouveau schéma de collecte sur notre territoire. La Commune prend en charge ce service provisoirement avec inscription préalable à la Mairie et selon la disponibilité du Service Technique.
- Service National Universel (SNU) : une jeune engagée sur la Commune : Sarah PAIRASTRE, en lien avec la Mairie. Son engagement est basé sur 84 heures/année. Projet en collaboration avec Mesdames COPPEL et HERVÉ. Pilotage avec l'école de CAUJAC pour un jardin en permaculture.
- Madame Le Maire expose que pour les locations et/ou l'utilisation des salles, le pass sanitaire est obligatoire. Par contre, la Salle des Fêtes sera fermée aux particuliers jusqu'à fin de la saison des lotos (fin Mars 2022).
- Prêt matériels de la CCBA : Le Club des Aînés a réservé des tables rondes pour son AG le 11 Décembre et demande aux agents du Service Technique de les récupérer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, DONNE un avis défavorable et demande à voir pour une livraison par le Service Collecte de la CCBA.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- a. Madame le Maire expose les devis reçus du SDEHG sur la réparation des lampadaires accidentés et en cours d'instruction au niveau de l'assurance :
 1. Rue du Stade, pour un montant de 2.016,00 € TTC
 2. Avenue des Écoles, pour 2.229,00 € TTC
- b. TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) : la date de livraison des colonnes est toujours repoussée. Date non définie à ce jour.
- c. Circulaire du 7/10/2021 de la Préfecture de la Haute-Garonne relatif au dispositif de remboursement des frais de garde aux élus des communes de moins de 3 500 habitants. La Commune avance et se fait rembourser après pour la garde des enfants lors de diverses réunions.
- d. Courrier reçu du Département en date du 30/09/2021 relatif à la notification de subvention, pour les amendes de police, qui s'élève à 4.950 € sur un montant de travaux à 21.500 €. .../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Les passages piétons sur les RD en agglomération sont à faire faire en priorité.

- e. Participation à Rézo Pouce du Pays Sud Toulousain – appel à manifestation d'intérêt, co-voiturage solidaire : à voir où mettre l'implantation.
- f. Courrier d'administrés relatif à une demande de zone à 30km/h sur la Route d'Escayre = dangerosité.
- g. Projet éolien à CINTEGABELLE : 4 dont 1 payée par une association
Le parc se situe dans une zone agricole de 21 ha, prévoir une réserve d'eau.
Sera implanté à 150m d'une route Départementale et Nationale.
Une enquête publique sera à effectuer.
- h. Un concert prévu le 12/12/2021 à 16h à l'Église de CAUJAC avec des chants de Noël.

Fin de séance à 23h05